Envoyé en préfecture le 18/10/2021
Reçu en préfecture le 18/10/2021
Affiché le
ID : 074-200062586-20211011-DEL_2021_100-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2021-100

Séance du 11 octobre 2021

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 05 octobre 2021, s'est réuni dans la Salle polyvalente, sise 136 route de l'Anglettaz – Aviernoz - 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 3 - Votants : 28

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME DE RENFORCEMENT ET DE SÉCURISATION SUR LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ (ÉVIRES ET SAINT-MARTIN-BELLEVUE)

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M-C. - DELILLE M. - DUPONT C. - HUCHET C. - FILLION L. - JACOB C. - LAFFIN C. - MAXENTI J-C. - NICOLAS A. - PONTAIS M. - RÉVEILLON É. - REYDET N. – RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés: ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir ALESINA C.) - MERCIER-GUYON C. (pouvoir NICOLAS A.) - ODORICO L. (pouvoir ANSELME C.)

Absents : BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S. - DITTA E. - VINDRET R.

Secrétaire de séance : JACOB C.

Entendu l'exposé suivant :

Dans le cadre de futurs projets d'aménagements et/ou de demandes de permis de construire pour des maisons individuelles déposés auprès du service urbanisme de la Commune, Energie et Services Seyssel a sollicité la Commune pour intervenir en réparation et en renforcement de réseaux électriques.

Ainsi, le Syndicat Intercommunal Energie et Services Seyssel (SIESS) a inscrit, dans son programme 2021, les travaux de sécurisation et de renforcement des réseaux sur différents secteurs de la commune de Fillière et selon les modalités financières suivantes :

- « Jouvenet » - Evires : travaux de renforcement électrique (augmentation de la capacité du transformateur et du réseau -enfouissement) pour un montant global d'opération de 73 000 euros HT, avec une part prise en charge par le SIESS de 54 750 euros et un engagement de 18 250 euros HT pour la Commune ;

- « Jouvenet » – Evires : travaux de renforcement de l'éclairage public, pour un montant global d'opération de 6 000 euros HT à engager par la Commune, avec perception d'une subvention du SIESS d'un montant de 1 800 euros HT ;

- « Chez Dupont » – Evires : travaux de renforcement électrique (construction d'un transformateur cabine, augmentation de sa capacité et enfouissement du réseau) pour un montant global d'opération 183 000 euros HT, avec une part prise en charge par le SIESS de 137 250 euros HT et un engagement de 45 750 euros HT pour la Commune ;

Envoyé en préfecture le 18/10/2021
Reçu en préfecture le 18/10/2021
Affiché le
ID : 074-200062586-20211011-DEL_2021_100-DE

- « Chez Dupont » – Evires : travaux de renforcement de l'éclairage public pour un montant global d'opération de 18 000 euros HT, à engager par la Commune, avec perception d'une subvention du SIESS de 5 400 euros HT ;
- « Villaret » – Saint-Martin-Bellevue : travaux de renforcement électrique (enfouissement du réseau) pour un montant global d'opération de 65 000 euros HT, avec une part prise en charge par le SIESS de 48 750 euros HT et un engagement de 16 250 euros HT pour la Commune ;

- « Villaret » – Saint-Martin-Bellevue : travaux de renforcement de l'éclairage public, pour un montant global d'opération de 6 500 euros HT à engager par la Commune, avec perception d'une subvention du SIESS de 1 950 euros HT ;

- « Les Bouverats » – Saint-Martin-Bellevue : travaux de sécurisation (suite à la tempête de février 2020, casse sur 300ml), pour un montant global d'opération de 20 250 euros HT, avec une part prise en charge par le SIESS de 15 188 euros et un engagement de 5 062 euros HT pour la Commune.

Le montant total de ses opérations est réparti comme suit :

- pour les opérations de renforcement des réseaux : 321 000 € HT dont 80 250 € HT à la charge de la Commune,

- pour les opérations de renforcement de l'éclairage public : 30 500 € HT dont 21 350 € HT à la charge de la Commune,

- pour les opérations de sécurisation des réseaux : 20 250 € HT dont 5 062 € HT à la charge de la Commune.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la validation par la commission aménagement du territoire de la Commune de Fillière concernant les demandes de renforcement des réseaux proposés par ESS, en lien avec des projets d'aménagements d'urbanisation ou dans le cadre de demande de permis de construire individuels déposés auprès du service urbanisme.

Vu l'avis favorable de la commission technique de la Commune du Fillière, en date du 3 mars 2020, concernant la validation des travaux de réparation du réseau électrique aérien des Bouverats, sur la commune déléguée de Saint Martin Bellevue, proposés au Programme 2021 de sécurisation,

Vu l'avis favorable de la commission technique de la Commune de Fillière, en date du 5 novembre 2020, concernant la validation des opérations de renforcement du réseau électrique et d'éclairage public proposées au Programme 2021 de travaux de renforcement électrique, sur les communes déléguées d'Evires et de Saint Martin Bellevue,

Considérant la nécessité d'approuver le plan de financement du Programme 2021 de sécurisation et de renforcement du réseau de distribution électrique, impliquant la réalisation des travaux présentés à l'Assemblée délibérante,

Considérant que le SIESS assure le financement des opérations à hauteur de 75 % pour les travaux de renforcement et subventionne les travaux sur le réseau d'éclairage public à hauteur de 30%,

Envoyé en préfecture le 18/10/2021
Reçu en préfecture le 18/10/2021
Affiché le
ID : 074-200062586-20211011-DEL_2021_100-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement des opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux et de l'éclairage public selon la répartition financière exposée ci-avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de la présente délibération,
- **Et PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :

Publication/affichage le :
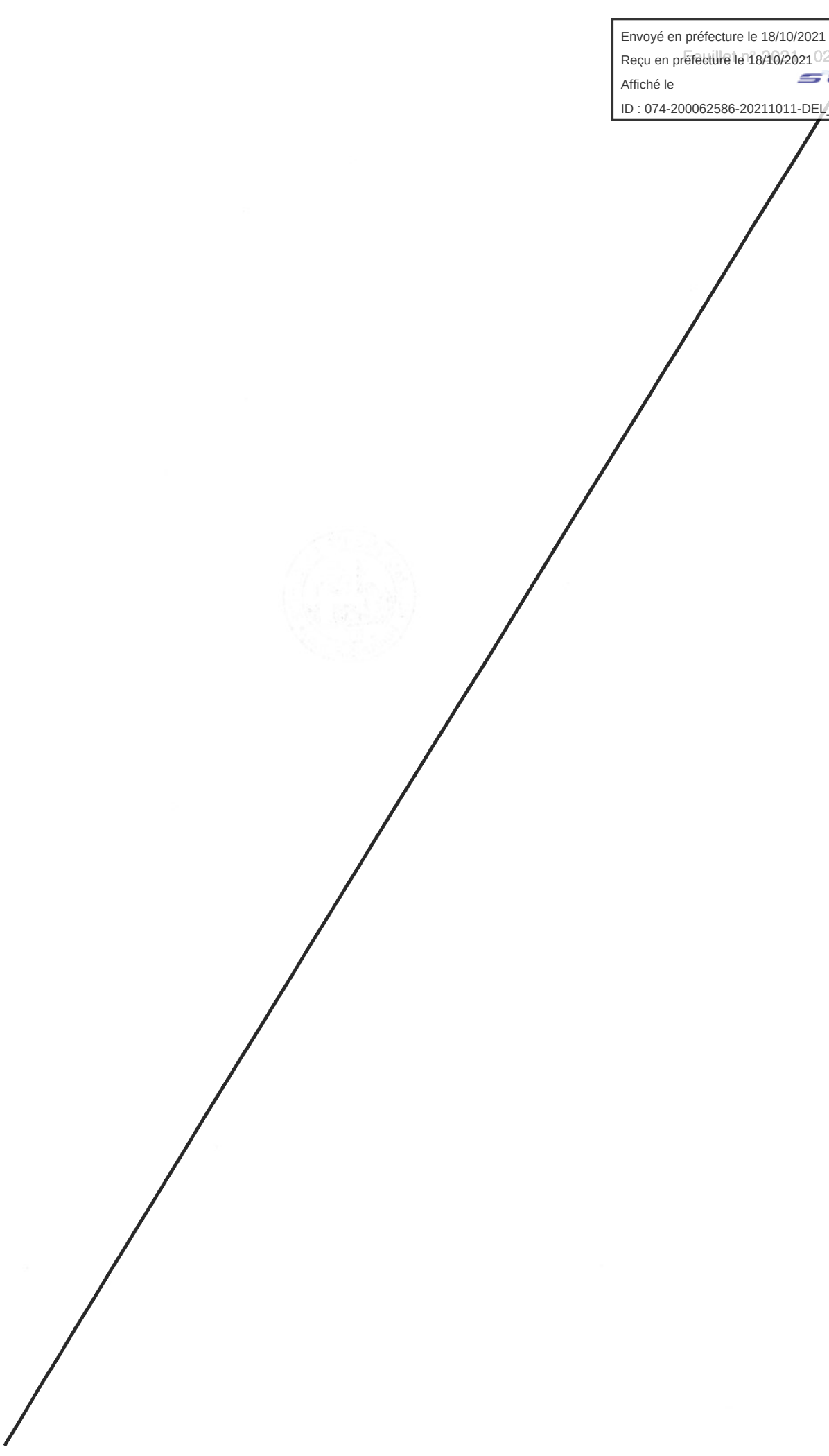
Envoyé en préfecture le 18/10/2021
Reçu en préfecture le 18/10/2021
Affiché le
ID : 074-200062586-20211011-DEL_2021_100-DE